OcciBulle
Ensemble Brisons les barrières de l'handicap invisible

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Ateliers Sport Adapté APA'Sud · Marseillan · 2027

Complexe sportif Louis Boudou, 34340 Marseillan

APA'sud
ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE
SANTÉ · AUTONOMIE · BIEN-ÊTRE

> Ce règlement complète la fiche d'inscription. Il s'applique aux ateliers d'activité physique adaptée (APA) organisés par Occibulle à Marseillan, dans le cadre de la convention signée avec la commune. **Il doit être lu et accepté avant la première séance.**

1 Les ateliers et les publics

Les ateliers proposent une activité physique **adaptée aux capacités, aux besoins et au rythme de chacun**, dans un cadre bienveillant, inclusif et sans compétition. Ils s'adressent aux **enfants** et aux **adolescents / adultes**.

- Chaque groupe accueille **6 participants au maximum**.
- Les ateliers ne remplacent pas un suivi médical, un soin ou une rééducation.

2 Lieu, jours et horaires

Complexe sportif Louis Boudou, salle aux agrès, 34340 Marseillan.

Public	Mercredi	Samedi
Enfants	9 h – 10 h	Groupe 1 : 15 h 30 – 16 h 30 Groupe 2 : 16 h 30 – 17 h 30
Ados / adultes	10 h – 11 h	Groupe 1 : 13 h 30 – 14 h 30 Groupe 2 : 14 h 30 – 15 h 30

- Séances pendant les **périodes scolaires** et en **juillet**, aux mêmes horaires. **Pas de séance en août** ni pendant les autres vacances scolaires.
- Le calendrier est remis avant chaque trimestre. Des dates peuvent changer en cas de fermeture de la salle.

3 Inscription

- L'inscription est **obligatoire avant la première séance**, dans la limite des places disponibles, sur www.occibulle.org ou avec la fiche d'inscription.
- Chacun choisit **1 ou 2 séances par semaine**.
- La place est confirmée par Occibulle après réception de la fiche d'inscription et du paiement.
- L'adhésion à Occibulle n'est pas obligatoire, mais elle donne droit au tarif adhérent.

4 Tarifs

Vous payez les séances réellement assurées dans le trimestre (vacances scolaires et jours fériés déduits). Le nombre de séances est indiqué avec le calendrier, avant chaque trimestre. Juillet est proposé et réglé à part.

Prix de la séance : 15 € pour un adhérent, 17 € pour un non-adhérent.

Période	Adhérent 1 séance / sem.	Adhérent 2 séances / sem.	Non-adhérent 1 séance / sem.	Non-adhérent 2 séances / sem.
Janvier – mars 2027 9 séances par créneau	**135 €**	**270 €**	**153 €**	**306 €**
Avril – juin 2027 8 séances par créneau	**120 €**	**240 €**	**136 €**	**272 €**
Juillet réglé à part	15 € × nombre de séances		17 € × nombre de séances	

- Inscription en cours de trimestre : seules les **séances restantes** sont dues.
- Cotisation annuelle Occibulle : **20 €**, en plus du prix des séances. Elle est valable de février à fin janvier.
- Le tarif adhérent s'applique dès que le participant ou, pour un mineur, son parent ou représentant légal est à jour de sa cotisation.

5 Paiement

- Moyens acceptés : **carte bancaire ou PayPal sur www.occibulle.org**, chèque à l'ordre d'Occibulle ou espèces (contre reçu).
- Le trimestre se règle **au début du trimestre** ; juillet se règle au début du mois.
- En cas de difficulté, contactez l'association **avant** l'échéance : un paiement en plusieurs fois peut être convenu par écrit.

6 Absences et annulations

- Prévenez dès que possible en cas d'absence.
- Une absence n'est **pas remboursée ni reportée** automatiquement (la place et l'encadrement sont réservés). Maladie longue ou cas de force majeure : étude au cas par cas, sur justificatif.
- Une séance **annulée par Occibulle** n'est pas facturée : elle est reportée si possible, ou remboursée / déduite.

7 Santé, adaptations et sécurité

- À l'inscription, indiquez les **adaptations utiles**, les consignes de sécurité et un **contact d'urgence**. Aucun diagnostic détaillé n'est demandé.
- Les intervenantes adaptent les exercices dans la limite de leurs compétences et de la sécurité. Un avis médical peut être demandé si nécessaire.
- Tenue de sport et chaussures adaptées obligatoires. Les consignes de l'intervenante doivent être respectées.
- En cas d'urgence, les secours sont appelés et le responsable légal ou le contact d'urgence est prévenu.

8 Accueil, accompagnants et respect

- Pour les mineurs, un adulte responsable accompagne l'enfant **à l'arrivée et au départ**, sauf autre accord écrit avec Occibulle.
- La présence d'un accompagnant pendant l'atelier est possible selon les besoins et la place.
- Respect des personnes, des différences, du matériel et des locaux. **Aucune violence, moquerie ou discrimination n'est acceptée.**
- Occibulle privilégie toujours le dialogue avant toute suspension, réservée aux motifs graves de sécurité.

9 Café-rencontre des accompagnants

- Un café-rencontre peut être proposé aux parents et accompagnants pendant les séances. Il est facultatif (à indiquer sur la fiche d'inscription).
- Ce n'est **pas un mode de garde** : les règles d'arrivée et de départ des mineurs (article 8) s'appliquent.
- Les échanges reposent sur la bienveillance, la discrétion et la confidentialité.

10 Données personnelles et photos

- Les informations de la fiche d'inscription servent uniquement à gérer les inscriptions, les paiements, la sécurité et les adaptations.
- Elles sont confidentielles et accessibles aux seules personnes habilitées. Pour toute demande : contact@occibulle.org.
- Aucune photo ou vidéo où l'on reconnaît un participant n'est diffusée **sans son autorisation** (facultative : un refus n'empêche pas de participer).

11 Assurance et validité

- Occibulle est assurée pour ses activités. Chacun reste responsable de ses effets personnels.
- Ce règlement s'applique dès sa validation par l'association. Les familles sont prévenues de toute modification.

Je reconnais avoir lu ce règlement et je m'engage à le respecter.

Nom du participant : .....

Fait à : .....

Responsable légal (si mineur) : .....

le : ..... / ..... / .....

Signature du participant ou du responsable légal
précédée de « Lu et approuvé »